

Communiqué de presse

Poxel publie ses résultats financiers pour l'exercice 2024 et fait un point sur sa situation opérationnelle et financière

- Premières redevances nettes positives¹ grâce aux redevances TWYMEEG® et au paiement d'étape unique basé sur les ventes de TWYMEEG® de 500 millions de yens entièrement reversés à OrbiMed
- Changement de gouvernance intervenu le 1^{er} août 2025 à la suite du dépôt de la déclaration de cessation de paiement et de la requête en ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du Tribunal des activités économiques de Lyon
- Ouverture de la procédure de redressement judiciaire décidée à l'issue de l'audience du 5 août 2025, avec une période d'observation de six mois courant jusqu'au 5 février 2026 :
 - Audience intermédiaire du 2 octobre 2025 validant la poursuite de la période d'observation pour permettre l'élaboration d'un plan de continuation
 - En fonction de ses caractéristiques, le plan de continuation qui serait établi sera soumis en temps voulu aux actionnaires afin d'obtenir leur approbation
- Les Commissaires aux comptes ont fait état de leur impossibilité de certifier les comptes 2024 de Poxel, compte tenu de l'incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation qui résulte de la procédure de redressement judiciaire sus mentionnée
- Poursuite de la dynamique commerciale de TWYMEEG® au Japon : croissance des ventes au deuxième trimestre 2025 (avril-juin) de +26% par rapport au trimestre précédent (janvier-mars)
- Position de trésorerie à 1,2 million d'euros au 30 septembre 2025, incluant le tirage d'une première tranche de 500 milliers d'euros sur l'emprunt obligataire d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros mis à disposition par IPF Partners, assurant à la Société une visibilité financière jusqu'à la fin de la période d'observation

_

¹ Conformément à l'accord de licence avec Merck Serono, Poxel reversera à Merck un pourcentage fixe de 8% des ventes nettes de TWYMEEG®, indépendamment du niveau des ventes. Les royalties sur les ventes nettes de TWYMEEG® perçues par Poxel au-delà de ce seuil de 8% sont désignées comme des redevances nettes positives. Ainsi, les redevances nettes seront positives pour Poxel lorsque les ventes nettes de TWYMEEG® dépasseront 5 milliards de yens au cours d'un exercice, et que le pourcentage de redevances atteindra 10% ou plus.



Webinaire aujourd'hui à 18h00 (heure de Paris) :

Pour vous inscrire au webinaire : cliquez sur ce lien.

Une présentation sera disponible sur le site Internet de Poxel dans la rubrique Investisseurs.

LYON, France, le 16 octobre 2025 - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique de stade clinique qui développe des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, notamment metabolic dysfunction-associated steatohepatitis (MASH) et les maladies métaboliques rares, annonce aujourd'hui ses résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fait le point sur sa situation opérationnelle et financière.

Nicolas Trouche, Directeur général de Poxel, a déclaré : « En charge de la Société depuis maintenant quelques semaines, la nouvelle direction de Poxel a pour priorité absolue d'assurer la pérennité de l'entreprise. Notre travail sera également de valoriser au mieux ses actifs, dont la qualité est attestée par la trajectoire positive de TWYMEEG® au Japon avec une nouvelle progresson des ventes au 2ème trimestre 2025. Pour ce faire, nous travaillons à un plan de continuation, en entretenant un dialogue constructif avec les organes de la procédure et nos créanciers. Nous informerons le marché au fur et à mesure de l'avancement des étapes clés. »

Compte de résultat 2024 (normes IFRS)

	2024 12 mois	2023 12 mois	
Chiffre d'affaires	6 636	1 981	
Coût des ventes	(2 943)	(1 980)	
Marge brute	3 693	1	
Frais de recherche et de développement nets*	(840)	(3 823)	
Dépréciation des immobilisations incorporelles (PXL065)	-	(16 572)	
Frais généraux et administratifs	(6 354)	(8 370)	
Résultat opérationnel (perte)	(3 501)	(28 764)	
Résultat financier	(14 802)	(6 325)	
Impôt sur le résultat	(2)	(2)	
Résultat net	(18 305)	(35 090)	

^{*}Net de crédit d'impôt recherche



Comme annoncé dans le communiqué en date du 19 février 2025², Poxel a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 2,0 millions d'euros au cours de la période correspondante en 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 reflète principalement les 580 millions de yens (3,6 millions d'euros³) de redevances de Sumitomo Pharma, qui représentent :

- 8% des ventes nettes de TWYMEEG® au Japon du 1er au 3ème trimestre 2024,
- 10% des ventes nettes de TWYMEEG® au Japon pour le 4ème trimestre 2024 et un rattrapage de 2% des ventes nettes liées aux 2ème et 3ème trimestres 2024 consécutif à l'atteinte du seuil de 5 milliards de yens des ventes nettes pour l'exercice 2024 de Sumitomo Pharma depuis le 1er avril 2024.

Dans le cadre de l'accord de licence conclu avec Merck Serono, Poxel versera à Merck Serono une redevance fixe de 8% basée sur les ventes nettes de l'Imeglimine, quel que soit le niveau des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé du 4^{ème} trimestre 2024 comprend également le paiement d'étape de 500 millions de yens (3,1 millions d'euros³), basé sur les ventes.

Conformément à l'accord de monétisation des redevances conclu avec OrbiMed, les redevances nettes positives ainsi que les paiements d'étapes sont entièrement affectés au remboursement de la dette.

Le coût des ventes s'est élevé à 2,9 millions d'euros, correspondant aux redevances de 8% sur les ventes nettes de l'Imeglimine au Japon dues à Merck Serono, dans le cadre de l'accord de licence conclu avec ce dernier.

Principalement liées aux frais de propriété intellectuelle et aux salaires et charges sociales, les dépenses de R&D s'élèvent à 0,8 million d'euros en 2024, contre 3,8 millions d'euros en 2023. Ces dernières sont nettes du crédit d'impôt R&D (CIR) qui représente un produit de 0,2 million d'euros en 2024, contre 0,6 million d'euros en 2023.

Les frais généraux et administratifs atteignent 6,4 millions d'euros en 2024, contre 8,4 millions d'euros en 2023, principalement liés aux honoraires dans le cadre de l'opération de monétisation avec OrbiMed et de restructuration de la dette de la Société, ainsi qu'aux charges de personnel.

La perte financière s'élève à 14,8 millions d'euros en 2024, contre une perte de 6,3 millions d'euros en 2023, reflétant les intérêts attachés à l'endettement de la Société ainsi que les frais de remboursement anticipés de la dette auprès d'IPF Partners.

 $^{{}^{2} \}times \underline{Poxel\ publie\ son\ chiffre\ d'affaires\ pour\ l'exercice\ 2024\ et\ fait\ le\ point\ sur\ sa\ situation\ et\ ses\ perspectives\ financières\ }} \ {}^{2} \times \underline{Poxel\ publie\ son\ chiffre\ d'affaires\ pour\ l'exercice\ 2024\ et\ fait\ le\ point\ sur\ sa\ situation\ et\ ses\ perspectives\ financières\ }} \ {}^{2} \times \underline{Poxel\ publie\ son\ chiffre\ d'affaires\ pour\ l'exercice\ 2024\ et\ fait\ le\ point\ sur\ sa\ situation\ et\ ses\ perspectives\ financières\ }} \ {}^{2} \times \underline{Poxel\ publie\ son\ chiffre\ d'affaires\ pour\ l'exercice\ 2024\ et\ fait\ le\ point\ sur\ sa\ situation\ et\ ses\ perspectives\ financières\ }} \ {}^{2} \times \underline{Poxel\ publie\ son\ chiffre\ d'affaires\ pour\ l'exercice\ 2024\ et\ fait\ le\ point\ sur\ sa\ situation\ et\ ses\ perspectives\ financières\ perspectives\ financières\ perspectives\ perspectives\$

³ Converti au taux de change au 31 décembre 2024



Au total, la perte nette pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 18,3 millions d'euros, réduite par rapport à la perte nette de 35,1 millions d'euros de l'exercice 2023, qui avait été impactée par la dépréciation du PXL065 à hauteur de 16.6 millions d'euros.

Trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés (données non auditées)

Pour rappel, au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 3,7 millions d'euros. Au 30 septembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1,2 million d'euros. Ce montant inclut le tirage d'une première tranche de 500 milliers d'euros effectué sur le financement obligataire d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros mis à disposition par IPF Partners.

EUR (en milliers)	T3 2025	T4 2024
Trésorerie	1 157 ⁽¹⁾	3 657 ⁽²⁾
Équivalents de trésorerie	-	-
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 157	3 657

⁽¹⁾ Y compris 563 milliers d'euros correspondant aux liquidités détenues sur des comptes bancaires en fiducie-sûreté afin de garantir leur financement pendant plusieurs années, conformément à l'accord de monétisation des redevances

Point sur le financement

Poxel et IPF Partners se sont accordés sur la mise à disposition d'un emprunt obligataire d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros destiné à financer les besoins généraux de la Société et/ou son besoin en fonds de roulement dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 5 août 2025.

Ce nouveau financement, issu d'une Tranche D additionnelle au titre de l'emprunt obligataire IPF, prévoit pour le moment le recours à des obligations simples et non à des obligations associées à des bons de souscription. Etant précisé que ces obligations portent des intérêts capitalisés de 27% et suivent les mêmes conditions de remboursement que les sommes dues au titre de la Tranche C à savoir un

⁽²⁾ Excluant le dépôt d'OrbiMed de 4,8 millions d'euros (5 millions de dollars) qui a été affecté au cours du premier trimestre 2025 au remboursement de la dette d'IPF Partners conformément au contrat d'emprunt obligataire



remboursement assis sur les redevances nettes positives de TWYMEEG® après désintéressement total d'OrbiMed4.

Cet emprunt est consécutif à l'annonce effectuée par la Société dans le cadre du plan de transition opérationnel et financier initié par Poxel avec le soutien d'IPF Partners, tel qu'il ressort de son communiqué de presse en date du 29 juillet 2025.

La Société a ainsi procédé à un premier tirage au titre de cette ligne de financement d'un montant de 500 000 euros.

La mise à disposition de cet emprunt obligataire donnera lieu à des tirages successifs conditionnés à un besoin de trésorerie pouvant aller au maximum jusqu'à 2,5 millions d'euros. La totalité des tirages devraient permettre à la Société de repousser son horizon de trésorerie jusqu'à la fin de la période d'observation, hors renouvellement éventuel, c'est à dire au 5 février 2026.

Evènements post-clôture significatifs

Gouvernance

Lors de sa séance du 31 juillet 2025, le Conseil d'administration de la Société a coopté quatre nouveaux administrateurs, avec prise de fonction immédiate :

- Madame Sophie Jacq Lapointe;
- Monsieur Nicolas Trouche :
- Monsieur Amit Kohli ; et
- Monsieur Alexandre Bragadir.

Ces cooptations seront soumises à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Sophie Jacq Lapointe a été élue Présidente du Conseil d'administration de la Société et Nicolas Trouche nommé Directeur général de la Société.

Point sur la procédure de redressement judiciaire

A la suite du dépôt d'une déclaration de cessation des paiements, le Tribunal des Activités Économiques de Lyon a ouvert le 5 août 2025 une procédure de redressement judiciaire, marquant le début d'une période d'observation de six mois, jusqu'au 5 février 2026. Pendant cette période, la Société continue ses activités et travaille à l'élaboration d'un plan de continuation en concertation avec l'administrateur judiciaire et son créancier IPF Partners. Ce plan sera communiqué au marché une fois validé par le Conseil d'administration. En fonction de ses

⁴ Pour plus d'informations, voir le Document d'Enregistrement Universel 2024



caractéristiques, le plan de continuation qui serait établi sera soumis en temps voulu aux actionnaires afin d'obtenir leur approbation.

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2024 et risque de continuité d'exploitation

La Société mettra à la disposition du public et déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers son Document d'Enregistrement Universel 2024 au plus tard le 31 octobre 2025, lequel intégrera les rapports d'audit des Commissaires aux comptes relatifs à la certification des comptes au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

Les incertitudes significatives au regard de la situation de Poxel, notamment l'issue du plan de continuation en cours et la visibilité financière limitée à la fin de la période d'observation, constituent un risque majeur quant à la continuité d'exploitation de Poxel. En conséquence, les Commissaires aux comptes ont indiqué que leurs rapports indiqueraient une impossibilité de certifier les comptes au 31 décembre 2024 (consolidés et annuels) en raison de l'impossibilité de se prononcer sur le bien-fondé du principe de continuité d'exploitation retenu.

Parallèlement, la Société annonce également qu'une prochaine Assemblée générale annuelle sera convoquée le 11 décembre 2025. Celle-ci sera amenée à statuer sur les comptes annuels et consolidés 2024 et à présenter le plan de continuation.

Bilan de l'activité commerciale au deuxième trimestre 2025 Point sur les ventes de TWYMEEG® (Imeglimine)

- Pour le trimestre clos en juin 2025, les ventes brutes de TWYMEEG® au Japon ont atteint 2,4 milliards de yens (23,0 millions d'euros⁵), par rapport aux 1,9 milliard de yens (10,9 millions d'euros⁵) réalisés au cours du trimestre précédent, comme communiqué par Sumitomo Pharma.
- Pour l'exercice 2025 6, Sumitomo Pharma prévoit des ventes brutes de TWYMEEG® de 11,2 milliards de yens (64,4 millions d'euros5), ce qui représenterait une augmentation de 47% par rapport à 2024. Cette prévision tient compte de l'augmentation progressive de l'utilisation chez les patients diabétiques de type 2 souffrant d'insuffisance rénale, à la suite de l'approbation récente par l'Agence des produits Pharmaceutiques et des Dispositifs

⁵ Converti au taux de change au 30 septembre 2025

⁶ L'exercice fiscal 2025 de Sumitomo Pharma se termine le 31 mars 2026.



médicaux (PMDA) au Japon de la révision de la prescription de TWYMEEG® pour les patients souffrant d'insuffisance rénale avec un DFGe (débit de filtration glomérulaire estimé) inférieur à 45 ml/min/1,73 m².

• Sur la base de ces prévisions pour l'exercice 2025, TWYMEEG® pourrait atteindre les ventes nettes de 10 milliards de yens (57,5 millions d'euros⁵), ce qui permettrait à Poxel de percevoir des redevances de 12% sur l'ensemble des ventes nettes de TWYMEEG® ainsi qu'un second paiement de 1 milliard de yens (5,8 millions d'euros⁵) basé sur le chiffre d'affaires. Conformément à l'accord de monétisation conclu avec OrbiMed, ces flux seront entièrement alloués au remboursement de l'emprunt obligataire. Au-delà de 2025, Poxel anticipe des redevances croissantes à deux chiffres et des paiements additionnels conditionnés à l'atteinte de seuils contractuels.

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 (données non auditées)

Poxel a réalisé un chiffre d'affaires de 2 090 milliers d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 1 162 milliers d'euros au cours de la période correspondante en 2024, soit une croissance de 80%.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2025 reflète les 345 millions de yens (2 090 milliers d'euros⁵) de chiffre d'affaires issus des redevances de la part de Sumitomo Pharma, qui représente 10% des ventes nettes de TWYMEEG® au Japon pour le 1er trimestre et 8% pour le second trimestre. Sur la base de ses prévisions actuelles, Poxel s'attend à recevoir des redevances d'au moins 12% sur les ventes nettes de TWYMEEG® au Japon au cours de l'exercice 2025 de Sumitomo Pharma⁶. Dans le cadre de l'accord de licence conclu avec Merck Serono, Poxel versera à Merck Serono une redevance fixe de 8% basée sur les ventes nettes d'Imeglimine, quel que soit le niveau des ventes. Conformément à l'accord de monétisation des redevances conclu avec OrbiMed, les redevances nettes positives seront entièrement affectées au remboursement des obligations.

EUR (en milliers)	T1 2025 3 mois	T2 2025 3 mois	S1 2025 6 mois	T1 2024 3 mois	T2 2024 3 mois	\$1 2024 6 mois
Accord Sumitomo Pharma	1 066 ⁷	1 024 ⁸	2 090	449	713	1 162
Revenus totaux	1 066	1 024	2 090	449	713	1 162

Données non auditées.

⁷ Converti au taux de change au 31 mars 2025

⁸ Converti au taux de change au 30 juin 2025



Un premier document reprenant les principales thématiques soulevées par les actionnaires au cours des derniers mois, concernant notamment :

- la stratégie des partenariats établis par le passé,
- les relations actuelles avec Merck Serono.
- le partenariat commercial avec Sumitomo pour TWYMEEG® au Japon, et
- les droits relatifs à Roivant.

sera mis à disposition dans les prochains jours sur le <u>site Internet</u> de la Société, dans la section « Investisseurs », « Info des actionnaires », « Documentation ».

A propos de Poxel SA

Poxel est une société biopharmaceutique de stade clinique qui développe des traitements innovants pour des maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, notamment la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et des maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (*R-pioglitazone* stabilisé au deutérium) a atteint son objectif principal dans un essai de phase 2 simplifié (DESTINY-1). Dans le domaine des maladies rares, le développement du PXL770, un activateur direct de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), premier de sa catégorie, est axé sur le traitement de l'adrénoleucodystrophie (ALD) et de la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). TWYMEEG® (Imeglimine), le premier produit de Poxel à cibler le dysfonctionnement mitochondrial, est maintenant commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel s'attend à recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Poxel a conclu un partenariat stratégique avec Sumitomo Pharma pour l'Imeglimine au Japon. Cotée sur Euronext Paris, Poxel a son siège à Lyon, en France, et des filiales à Boston, MA, et à Tokyo, au Japon.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <u>www.poxelpharma.com</u>

Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis et (ii) à des facteurs indépendants de la volonté de la société. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration précédée, suivie ou comprenant des mots tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « peut avoir », « probable », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et termes de signification similaire, ou la forme négative de ces mots et termes. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes indépendantes de la volonté de l'entreprise qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement des résultats ou des performances attendus, exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La société



n'approuve pas ou n'est pas responsable du contenu des liens hypertextes externes mentionnés dans le présent communiqué de presse.

Contacts - Relations avec les investisseurs / Médias

NewCap Aurélie Manavarere, Théo Martin / Arthur Rouillé investors@poxelpharma.com +33 1 44 71 94 94